

**INFO  
DÉCHETS**

**Prévenez-nous de  
tout changement !**



Communauté de Communes  
du Pays du Vermandois

**Nouvel habitant**

**Faites vous connaître auprès de notre service**

La redevance des déchets ménagers n'est pas une taxe payée en même temps que les impôts locaux. Cela permettra d'éviter les mauvaises surprises, comme la double facturation par exemple...

**Changement de situation familiale**

**Prévenez-nous impérativement**

Cela nous permet de :

- Mettre à jour le montant de votre redevance,
- Changer, si besoin, la taille de vos bacs roulants.

SITUATION	JUSTIFICATIFS À FOURNIR
Déménagement, Emménagement	État des lieux, acte de vente, nouveau bail...
Décès, naissance, séparation	Acte de décès, de naissance, livret de famille, jugement...
Départ en maison de retraite	Attestation de la maison de retraite...
Résidence secondaire	Copie taxe d'habitation...
Logement vacant vide de meuble	Copie de la déclaration adressée aux services fiscaux...
Cessation d'activité professionnelle	Extrait du registre du commerce et des sociétés...

**Déménagement**

Je déménage **dans** le Pays du Vermandois\*

→ **GARDER** les bacs

Je déménage **hors** du Pays du Vermandois\*

→ **RENDRE** les bacs

En cas de décès

→ **RENDRE** les bacs

*Propriétaires, nous vous rappelons que les bacs n'appartiennent pas au logement, mais à ses occupants.*



**Tél. 03 23 09 50 51**

Service facturation déchets ménagers



Communauté de Communes du Pays du Vermandois

RD 1044 • Hameau de Riqueval • 02420 BELLICOURT • \* [www.cc-vermandois.com](http://www.cc-vermandois.com)